

# EVAD Vision 2030

Proposition du groupe de travail #projet-associatif soumis à approbation de l'AG du 19 octobre 2020

## CONSTAT PARTAGÉ :

Le vélo est une solution de mobilité qui répond à un grand nombre de défis auxquels la société française est confrontée : il participe de la protection de la santé et de l'environnement, il permet des déplacements efficaces et peu coûteux, il rend les territoires plus vivants en favorisant la proximité, il est créateur d'activité économique et de lien social.

## NOTRE VISION POUR 2030 :

En 2030, la #SolutionVélo est devenue une évidence. Le vélo occupe une place essentielle dans la mobilité au sein de Dijon Métropole.

## NOTRE MISSION :

EVAD a pour mission de rendre la #SolutionVelo attractive et sûre pour tou-te-s au sein de Dijon Métropole.

## LES OBJECTIFS :

### > Une pratique qui augmente et touche largement :

- La part modale du vélo dans Dijon Métropole atteint au moins 15 %.
- 100 % d'une génération a appris à faire du vélo en autonomie.
- La proportion des publics initialement éloignés qui pratiquent au quotidien augmente.

### > Une pratique de qualité

- Amélioration significative de la note reçue par les communes de Dijon Métropole dans le Baromètre des villes cyclables.
- Réduction des risques de vol ou d'accident à vélo.

### > Une politique vélo ambitieuse et financée

- Dijon Métropole dispose d'un plan vélo financé à hauteur d'au moins 30€/hab./an.
- Les politiques métropolitaines et municipales (mobilité, éducation, santé, économique, etc.) prennent en compte les externalités positives du vélo.

### > Un cadre réglementaire, complet et appliqué :

- La métropole définit un nouveau schéma directeur cyclable, et modifie les plans de circulation en vue d'apaiser la circulation et de limiter la présence des véhicules motorisés dans les quartiers.
- Les municipalités de la métropole font respecter la réglementation, notamment celles limitant la vitesse et le stationnement des véhicules motorisés.
- Les municipalités de Dijon Métropole mettent en œuvre les modifications réglementaires visant à favoriser les modes de déplacements actifs.

## LES PRINCIPES D'ACTION :

### > Démocratie et transparence

EVAD a vocation à fédérer celles et ceux qui souhaitent participer par leur engagement citoyen au développement de la #SolutionVelo dans la Métropole.

EVAD offre un cadre épanouissant pour les bénévoles et permet à chacun·e de monter en compétences et en responsabilité.

EVAD respecte les opinions de chacun·e et donne de l'importance au débat interne. Elle est transparente sur ses prises de positions. Sa gouvernance est démocratique.

### > Inclusivité

L'action pro-vélo se fait dans la prise en compte permanente des publics rencontrant le plus de freins à l'usage du vélo : personnes à mobilité réduite, femmes, enfants, seniors, publics enclavés...

### > Démarche constructive et partenariale

EVAD intervient de manière constructive dans le débat public local, auprès des acteurs publics et privés, pour promouvoir la #SolutionVelo. Elle recherche activement des synergies et des alliés.

### > Prise en compte des intérêts piétons

L'action de rééquilibrage de l'espace public au profit de la #SolutionVélo ne se fait pas au détriment des piétons.

### > Une association politique mais non partisane

EVAD est une association apaisane ayant pour vocation la promotion et la défense de la #SolutionVélo auprès des collectivités. Nous ne soutenons aucun parti, mais travaillons à ce qu'ils s'approprient notre vision.